



Piscines
à usage collectif

Piscines

3

Introduction à l'activité

Définition

Cela concerne des ouvrages destinés à l'activité aquatique de loisirs, d'apprentissage ou de compétition.

Ils peuvent être extérieurs, couverts ou découvrables. Ils sont destinés à un usage collectif (piscines municipales, parcs aquatiques, parcs nautiques, piscines d'hôtels, de campings, de clubs privés, piscines thérapeutiques).

Ils peuvent recevoir des visiteurs ou spectateurs non baigneurs utilisant des installations annexes (gradins, bar, cafétéria, club de remise en forme) en liaison avec l'ouvrage principal.



Pour l'entretien et la maintenance, se reporter à l'activité 8 "Maintenance"

Compétence, savoir-faire

Est éligible aux qualifications :

- l'entreprise qui réalise tout ou partie significative de ces ouvrages,
- la société qui traite des marchés sans assurer elle-même la réalisation des travaux ; mais assure la responsabilité technique et financière de l'opération.

L'entreprise doit :

- Disposer d'un personnel d'encadrement, d'exécution, de coordination des travaux.
- Disposer de moyens d'études techniques internes ou externes adaptés à la qualification demandée.
- Les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un ingénieur ayant 2 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée (à l'exception des qualifications 360, 363, 364, 365, 366, 367, 369). Cette personne peut être le chef d'entreprise.

Calendrier

Sessions	Retour dossier	Qualification à compter du	Exigences relatives aux certificats/attestations
1 ^{ère} Session	30 avril 2020	1 ^{er} juin	Voir tableau "Production de certificats de capacité"
2 ^{ème} Session	31 octobre 2020	1 ^{er} décembre	Voir tableau "Production de certificats de capacité"

31 Piscine & Bassin extérieur

Ouvrage destiné à l'activité aquatique de loisirs, d'apprentissage ou de compétition.

Production de certificats de capacité*

310 Plan d'eau ≤ 200 m

311 Plan d'eau ≤ 500 m

312 Plan d'eau > 500 m

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre de l'opération, concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **10 années**.

Le certificat de capacité présenté a une durée de validité de **5 années**.

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
310	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
311	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
312	1	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

32 Piscine Couverte

Ouvrage destiné à l'activité aquatique de loisirs, d'apprentissage ou de compétition.

Il peut recevoir des spectateurs ou visiteurs non baigneurs.

Production de certificats de capacité*

320 Plan d'eau ≤ 200 m

321 Plan d'eau ≤ 500 m

322 Plan d'eau > 500 m

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre de l'opération, concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **10 années**.

Le certificat de capacité présenté a une durée de validité de **5 années**.

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
320	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
321	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
322	1	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

Nota : les qualifications 320, 321, 322 entraînent les qualifications 310, 311, 312.

33 Piscine Découvrable

Ouvrage à structure découvrable permettant une utilisation tous temps (extérieur en été, couverte en hiver) sur la base de procédés constructifs spécifiques à l'entreprise ou pouvant faire l'objet d'études propres à chaque projet.

330 Plan d'eau ≤ 200 m

331 Plan d'eau ≤ 500 m

332 Plan d'eau > 500 m

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre de l'opération, concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **10 années**.

Le certificat de capacité présenté a une durée de validité de **5 années**.

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
330	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
331	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
332	1	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

Nota : les qualifications 330, 331, 332 entraînent les qualifications 310, 311, 312 et les qualifications 320, 321, 322.

34 Bassin non traditionnel

Structure Inox

Production de certificats de capacité*

340 Structure Inox
Plan d'eau ≤ 200 m

341 Structure Inox
Plan d'eau ≤ 500 m

342 Structure Inox
Plan d'eau > 500 m

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre de l'opération, concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **10 années**.

Le certificat de capacité présenté a une durée de validité de **5 années**.

Structure Pvc, Résine, Bois

343 Structure Pvc, Résine, Bois
Plan d'eau ≤ 200 m

344 Structure Pvc, Résine, Bois
Plan d'eau ≤ 500 m

345 Structure Pvc, Résine, Bois
Plan d'eau > 500 m

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
340	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
341	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
342	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
343	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
344	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
345	1	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

35 Transformation Piscine extérieure en Piscine Couverte

Couverture de piscines extérieure à l'aide de structures fixes ou découvrables.

Production de certificats de capacité*

350 Plan d'eau ≤ 200 m

351 Plan d'eau ≤ 500 m

352 Plan d'eau > 500 m

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre de l'opération, concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **10 années**.
Le certificat de capacité présenté a une durée de validité de **5 années**.

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
350	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
351	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
352	1	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

35 Réhabilitation

353 Rénovation Courante

Rénovation d'ouvrage, bâtiments ou parties de bâtiments existants sans remaniement des structures.

354 Restructuration Complexe

Restructuration de tout ou partie d'ouvrage, de bâtiments, des revêtements, des bassins et des équipements techniques avec remaniement des structures.

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre de l'opération, concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **10 années**.

Le certificat de capacité présenté a une durée de validité de **5 années**.

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
353	2	1	descriptif ou + facture + 1 photo
354	1	1	descriptif ou + facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

Nota : la qualification Restructuration Complexe (354) entraîne la qualification Rénovation Courante (353).

36 Equipements Techniques et/ou Spécifiques

Mise en œuvre d'une installation complète de filtration et d'une stérilisation de l'eau des bassins.

Mise en œuvre de matériels destinés au fonctionnement technique (filtres, pompes) ou d'animation de la piscine.

Les moyens d'études techniques de l'entreprise comprennent au moins un technicien ayant 2 ans d'expérience dans la profession et l'activité concernée. Cette personne peut être le chef d'entreprise.

La qualification 367 n'est pas concernée par l'assurance décennale.

360 Filtration & stérilisation de l'eau Plan d'eau ≤ 200 m

361 Filtration & stérilisation de l'eau Plan d'eau ≤ 500 m

362 Filtration & stérilisation de l'eau Plan d'eau > 500 m

363 Filtres, Pompes, Canalisations, Tuyauteries

364 Murs, Ailerons & Planchers Mobiles

365 Machines à vagues

366 Aires Aquatiques et Jeux d'eau (lances, portiques, jets multidirectionnels, plages de Piscines, cascades, fontaines)

367 Pontons et/ou équipements flottants

368 Toboggans aquatiques

Installations de toboggans aquatiques, situés dans des parcs aquatiques, parcs de loisirs avec un type de parcours et de réception.

369 Jeux de lumière et sonorisation

36 Equipements Techniques et/ou Spécifiques

Production de certificats de capacité*

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre de l'opération, concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **5 années**.

Le certificat de capacité a une durée de validité **2 années**.

Dispositions spécifiques Pour la qualification 365

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre de l'opération, concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **10 années**.

Le certificat de capacité présenté a une durée de validité de **5 années**.

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
360	3	1	descriptif ou facture + 1 photo
361	3	1	descriptif ou facture + 1 photo
362	3	1	descriptif ou facture + 1 photo
363	3	1	descriptif ou facture + 1 photo
364	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
365	1	1	descriptif ou facture + 1 photo
366	3	1	descriptif ou facture + 1 photo
367	3	1	descriptif ou facture + 1 photo
368	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
369	3	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

37 Chauffage Ventilation

Mise en œuvre de systèmes de chauffage de l'eau et de l'air, ainsi que de déshumidification de l'air d'une piscine couverte.

Production de certificats de capacité*

370 Plan d'eau ≤ 200 m

371 Plan d'eau ≤ 500 m

372 Plan d'eau > 500 m

Le candidat à la qualification doit produire des certificats de capacité, émanant de Maîtres d'ouvrage ou de Maîtres d'œuvre de l'opération, concernant des réalisations n'allant pas au-delà de **5 années**.

Le certificat de capacité présenté a une durée de validité de **2 années**.

Nomenclature	Nbre d'attestations	Nbre Dom-Com	Complément
370	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
371	2	1	descriptif ou facture + 1 photo
372	2	1	descriptif ou facture + 1 photo

* Imprimés Qualisport

